

Le voyage fera l'objet d'une préparation détaillée au départ des vœux et préoccupations du groupe dont la composition sera communiquée aux autorités canadiennes 4 mois avant la réalisation. Un échange de documentation assurera l'information préalable des participants.

1.4. Echange de documentation

La Partie canadienne est heureuse d'offrir à la Partie belge les publications récentes de l'AUCC: "Inventaire des recherches sur l'enseignement supérieur au Canada" et "Enquête sur les programmes de coopération établis entre les universités canadiennes et les établissements étrangers". En outre la Partie canadienne met à la disposition de la Partie belge la publication: "Les liens internationaux du Canada dans les domaines des sciences sociales et des humanités".

La Partie belge souhaite que l'information réciproque soit renforcée en matière de colloques scientifiques de haut niveau universitaire en vue d'en faciliter la participation aux ressortissants des deux pays.

Les deux Parties s'efforceront de mettre sur pied les canaux de transmission automatique et systématisée de l'information relative à la recherche pédagogique universitaire. Elles procéderont notamment à l'échange régulier de l'inventaire annuel des projets de recherche universitaire établi par l'AUCC et du même inventaire bi-annuel établi par les Services de la Programmation scientifique de Belgique. Elles faciliteront en outre les contacts entre l'AUCC et la Conférence des Recteurs.

L'Association des Universités et Collèges du Canada cherche à utiliser au maximum les services des professeurs et des chercheurs qui visitent la Belgique et le Canada. A cet égard l'AUCC propose un échange de listes détaillées de visiteurs en septembre de chaque année. Ces listes de professeurs seront distribuées dans les universités du pays d'accueil afin de les renseigner sur la disponibilité des professeurs étrangers pour des séminaires, des rencontres et des conférences. L'Association accepte en outre de diffuser une liste des professeurs belges dans les universités canadiennes et de signaler aux universitaires canadiens l'utilité de faire parvenir aux autorités belges, leur itinéraire en Belgique.

La Partie belge s'engage à communiquer à la Partie canadienne les noms des professeurs belges qui se rendront aux Etats-Unis et au Canada.

1.5. Equivalence des diplômes

La Partie canadienne est disposée à continuer les négociations dans ce domaine et à disséminer la documentation s'y afférant entre les deux pays. A cet égard l'AUCC offre un exemplaire de sa publication "Universités et Collèges du Canada".